

DECISION 35/25

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : Travaux électriques urgents – Caves Sarret de Grozon

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, délégrant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONDIDERANT la nécessité de réaliser en urgence des travaux de sécurité électrique dans les caves Sarret de Grozon,

DECIDE

De retenir l'offre de l'entreprise SANI-ELEC – 2 Bis rue de Larney – 39600 ARBOIS pour un montant de 9 080.00€ HT soit 10 896.00€ TTC.

Arbois, le 16 octobre 2025

La Maire,



Valérie DEPIERRE